Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise

CDG 74
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
Créateur d'innovation

ARRETE N° 2017-CE-45
PORTANT OUVERTURE D'UNE SESSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AUX CADRES D'EMPLOIS DES ATSEM, DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS, DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE ET DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS TERRITORIAUX

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre 1er de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative notamment à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (n° NOR : INTB1240384C),

Vu la délibération n° 2016-05-41 du 29 novembre 2016 du Conseil d'Administration du CDG 74, relative aux conventions d'organisation des commissions d'évaluation professionnelle,

Vu la délibération n° 2017-02-25 du 23 mars 2017 du Conseil d'Administration du CDG 74, relative aux modalités de rémunération des intervenants dans le cadre des Commissions d'évaluation professionnelle,

Vu les conventions passées entre le CDG 74 et les collectivités ou établissements mentionnés ci-dessous, confiant au CDG 74 l'organisation de leurs sélections professionnelles :

COMMUNE D'ANNECY (CN)	2017-CEP-12
COMMUNE D'ANNEMASSE	2017-CEP-13
DEPARTEMENT 74	2017-CEP-09
CCAS DE LA ROCHE SUR FORON	2017-CEP-18

ARRETE

Article 1 : Une commission d'évaluation professionnelle pour l'accès aux cadres d'emplois mentionnés ci-dessous est constituée auprès du CDG 74 pour le compte des collectivités et établissements figurant ci-devant.

Article 2 : Les programmes pluriannuels d'accès à l'emploi titulaire des collectivités et établissements fixent le nombre d'emplois ouverts par voie de sélection professionnelle selon le tableau ci-dessous :

COLLECTIVITES	Grade	Fonctions	NB POSTES OUVERTS 2017
DEPARTEMENT 74	Assistant socio éducatif	Assistant socio éducatif	1
COMMUNE D'ANNEMASSE	ATSEM Pal 2ème classe	ATSEM	1
COMMUNE D'ANNECY	ATSEM Pal 2ème classe	ATSEM	1
COMMUNE D'ANNECY	ATSEM Pal 2ème classe	ATSEM	1
COMMUNE D'ANNECY	Auxiliaire de puériculture Pal 2ème classe	Auxiliaire de puériculture	1
COMMUNE D'ANNECY	Auxiliaire de puériculture Pal 2ème classe	Auxiliaire de puériculture	1
CCAS DE LA ROCHE SUR FORON	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1

Article 3 : Inscriptions :
Le dossier de candidature est fourni par le CDG 74 aux collectivités et établissements et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toute autre information utile permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le CDG 74 pour faire acte de candidature.

Il appartient aux collectivités et établissements d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de retour des dossiers de candidature au CDG 74 par les collectivités et établissements pour la participation à la sélection professionnelle d'accès aux grades mentionnés à l'article 2 est fixée au **27 octobre 2017**.

Article 4 : La composition de la Commission d'évaluation professionnelle fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 5 : La Commission d'évaluation professionnelle mentionnée à l'article 1 se réunira au cours d'une session prévue le :

Lundi 13 novembre 2017 à 13H30
dans les locaux du CDG 74 – 55, rue du Val Vert CS 30138 Seynod 74600 ANNECY.

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire des collectivités et établissements.

Les collectivités et établissements procèdent à l'affichage de cette liste transmise par le CDG 74 dans leurs locaux et publient également cette liste sur leur site internet, lorsqu'ils existent.

Article 7:
La Directrice du CDG 74 est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département de Haute-Savoie.

Article 8 :
Le Président du CDG 74 :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de son affichage.

Fait à Annecy, le 05 octobre 2017
Le Président du CDG 74,

Affiché dans la collectivité/établissement le :
Publié sur le site internet de
la collectivité/établissement le : 05 OCT. 2017
Affiché au CDG 74 le :
Transmis au Représentant de l'État le : 05 OCT. 2017

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON